



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 septembre 2018
19 heures 00

GF/SP

N° 002331

Culture - Demande de subvention pour la restauration de trois statues antiques.

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 18 septembre 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 12 septembre 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. André LECOURT (3e Adjoint) donne pouvoir à M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint)

ABSENTS : M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France fixe pour l'ensemble des Musées de France la mission permanente de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections.

Madame le Maire souligne que grâce au soutien, à hauteur de 80 %, de l'État et de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur la ville d'Apt a pu faire l'acquisition en 2018 de trois statues provenant du théâtre antique de la ville, découvertes en 2005 dans la cave d'un particulier. Suite à l'avis favorable de la commission d'acquisition pour les Musées de France, ces statues représentant les divinités antiques Pan et Bacchus, ainsi qu'un personnage drapé sont intégrées aux collections du musée municipal, respectivement sous les numéros 2018.3.2, 2018.3.3 et 2018.3.1.

Madame le Maire précise que les trois statues sont présentées dans le hall d'accueil du Musée d'Apt depuis le 22 juin 2018. Ces pièces emblématiques de la romanité aptésienne ont fait l'objet d'un soilage personnalisé, mais sont actuellement présentées dans un état dit « archéologique ». Elles sont destinées à être présentées de façon permanente au sein du musée municipal.

Madame le Maire souligne qu'au regard de l'importance de ces pièces, une opération de restauration, destinée à assurer une meilleure conservation et présentation de ces œuvres, est nécessaire. Cette opération, qui sera assurée par un professionnel agréé, après avis de la commission de restauration des musées de France, consistera en un nettoyage, une consolidation des parties dégradées, un collage des parties détachées et un comblement des lacunes avec retouches chromatiques.

Afin de procéder à ces travaux dont le montant est évalué à 7100 €TTC, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, pour l'année 2019, une subvention d'un montant minimal de 3 500 Euros (trois mille cinq cents Euros).

Considérant que la conservation et la restauration des collections municipales constituent les principales missions patrimoniales de la ville.

LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de procéder à la restauration des statues de Pan, Bacchus et un personnage drapé, après avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des Collections des Musées de France.

DIT, que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'article 2316, chapitre 6000 (investissement), de l'exercice budgétaire 2019.

AUTORISE, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant minimal de 3 500 Euros, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**